

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 09/09/2009

Réception par le Prefet : 09/09/2009

Publication : 11/09/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-11-3-3

Séance du vendredi 4 septembre 2009

AMENAGEMENT DU CARREFOUR ENTRE LES RD 11 ET RD 1 BIS A WINTZENHEIM PROGRAMME A111

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6 – 2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente du 5 septembre 2008 sur l'aménagement du carrefour entre les RD 11 et RD 1 bis à WINTZENHEIM,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les modifications apportées à l'avant-projet ;
- porte l'estimation du coût prévisionnel de l'opération à 0,35 M€ TTC.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions